

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Article : Tramway / Les plaignants s'accumulent

REIMS

Tramway / Les plaignants s'accumulent

Réagir
Envoyer
Imprimer

REIMS (Marne). Les victimes des travaux se regroupent. Commerçants pour la plupart, ils contestent l'indemnisation qu'on leur propose.



Agrandir la photo

ILS vont finir par déranger, ces commerçants à réclamer tout le temps.

L'association de défense des victimes du tramway grossit à vue d'œil. Déjà 150 adhérents qui cotisent et presque autant de sympathisants, ceux que les travaux ont mis en difficulté n'entendent pas faire faillite en silence.

« Ce sont surtout les disparités entre les indemnisations qui motivent les victimes. Beaucoup ne comprennent pas pourquoi le voisin, qui tient le même genre de commerce 50 mètres plus loin, obtient davantage d'argent. Les différences sont parfois criantes », explique Garbi Meziane, président de l'association et aussi patron du seul bar tabac d'Orgeval. Lui-même a été victime de cette inégalité présumée : « La commission m'a proposé 10 % de ce que j'avais demandé alors qu'elle a donné 42 % de la somme réclamée à l'un de mes confrères installé plus loin. Cela donne l'impression que l'argent est alloué à la tête du client. »

Contre Reims Métropole

Garbi a été le premier à contester sa proposition d'indemnisation devant le tribunal administratif. Il poursuit à la fois Reims Métropole et Mars pour indemnité insuffisante. « Nous avons déjà obtenu la désignation d'un expert, ce qui montre que notre action n'a rien d'incongrue »

», souligne Rudy Laquille, avocat du cafetier. Reste à savoir si l'expert va confirmer que la somme proposée à son client aurait dû être plus élevée.

C'est fort possible. Situé rue Schweitzer, le commerce de M. Meziane a complètement été entravé par les travaux et cela depuis l'époque des fouilles archéologiques en 2007. Il est allé jusqu'à 90 % de perte d'activité tellement son bar était devenu inaccessible. « Ils m'avaient même coupé l'eau ». Aujourd'hui, le patron n'a même plus les moyens d'approvisionner son stock et n'est pas certain de rester ouvert encore longtemps. « Pour résumer, j'avais une belle affaire. Ils m'ont coulé ».

Dans le cas où les conclusions de l'expert iraient dans le sens de son client, l'avocat entend demander réparation du préjudice qu'il estime déjà à 400.000 euros. Cette affaire, si elle aboutit, risque ensuite de décomplexer tous les autres commerçants et même des particuliers (lire par ailleurs) qui rêvent d'aller en justice. « Il y a un potentiel de 150 personnes qui s'estiment lésées ». Si 150 plaintes sont déposées d'un coup, ça dérangera à coup sûr.

Catherine FREY

Association de défense des victimes du tramway, contact au 06.42.92.18.11.

trameims

A lire aussi...

Commission d'indemnisation : « Nous essayons d'être justes »
Les particuliers sont aussi victimes

Haut de page

Article paru le : **28 janvier 2010**

Envoyer cet article à un(e) ami(e)

Imprimer cet article

[Articles sur le même thème](#)

[Articles sur la même localité](#)

Les commentaires (1 commentaires)

Voltaire51 le 28 janvier 2010 à 17h28

Les commerçants voulaient le tramway ... ils l'ont; de quoi se plaignent-ils ?

[» Tous les commentaires](#)

Réagir à cet article

Login (Email) :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié?](#)

Votre commentaire :

Veillez vous connecter pour pouvoir poster un commentaire !

